

## Extrait du Règlement

### « Article 7 – LIMITE HORAIRE :

Pas de temps maximum alloué pour les courses  
hormis sur le 25 km :

**1h50 pour parcourir 12,5 km et  
2h40 pour parcourir 18,5 km.**

Passé l'un de ces 2 délais, le dossard et la puce  
seront retirés par un membre de l'organisation. Les  
concurrents considérés comme hors course pourront  
éventuellement continuer, mais sous leur propre  
responsabilité, et devront alors se conformer aux  
dispositions du Code de la Route. »